



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 31 octobre 2019

Communiqué de presse

Vigilance orange fortes précipitations Point de situation à 12h15

La Martinique est placée en vigilance orange pour orages, pluie et inondations. Des précipitations intenses ont touché l'ensemble de l'île durant la matinée avec des cumuls de pluie qui dépassent localement 100 mm, en particulier dans les communes de Trinité, Rivière-Pilote, du Diamant et du Vauclin.

Le système pluvio-orageux se déplace actuellement dans le Nord de la Martinique. Néanmoins, de nouvelles précipitations pourraient atteindre le Sud de l'île dans les prochaines heures. Météo-France maintient en conséquence le niveau de vigilance pour cet après-midi.

Secours à personne

- aucune victime n'est recensée
- une dizaine de mises en sécurité ont été opérées par le SDIS

Circulation :

- RN5 coupée dans les deux sens à Rivière-Salée (entre le rond-point de Petit Bourg et celui de La Fayette)

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42

oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

Réseaux :

- 4800 abonnés ont été privés d'électricité depuis le début de l'événement. Les agents d'EDF rétablissent la situation. A l'heure actuelle, moins de 1200 foyers sont coupés d'électricité.

Cours d'eau :

De nombreux cours d'eau ont quitté leurs lits avec une décrue en cours actuellement pour la plupart. Les précipitations ont également provoqué des inondations dans les centres-bourgs notamment sur les communes de Rivière-Salé (secteur Petit-Bourg), de Rivière-Pilote, du Lamentin (secteur place d'Armes) et du François.

Le préfet de la Martinique recommande la plus grande prudence et rappelle les consignes de sécurité applicables.

Consignes individuelles :

1. Tenez-vous informés de la situation en consultant les réseaux sociaux de la préfecture de la Martinique ou le site Internet de Météo-France ;
2. Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement, soyez très prudents et ne vous engagez sous aucun prétexte à pieds ou en voiture sur une voie immergée ou sur un gué ;
3. Différez les promenades en montagne et les randonnées en relief ;
4. Si vous habitez en zone inondable, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux ;
5. Si votre habitation peut être menacée par un glissement de terrain, quittez-là ou préparez-vous à l'évacuer rapidement ;
6. En cas d'orage : évitez l'utilisation des téléphones et des appareils électriques. Ne vous abritez pas dans une zone boisée, tout près de pylônes ou poteaux, ni sous un arbre isolé.

Consigne collective :

Les organisateurs de manifestations doivent prendre toutes les dispositions utiles pour garantir la sécurité des participants compte tenu de l'événement climatique.

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42

oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972